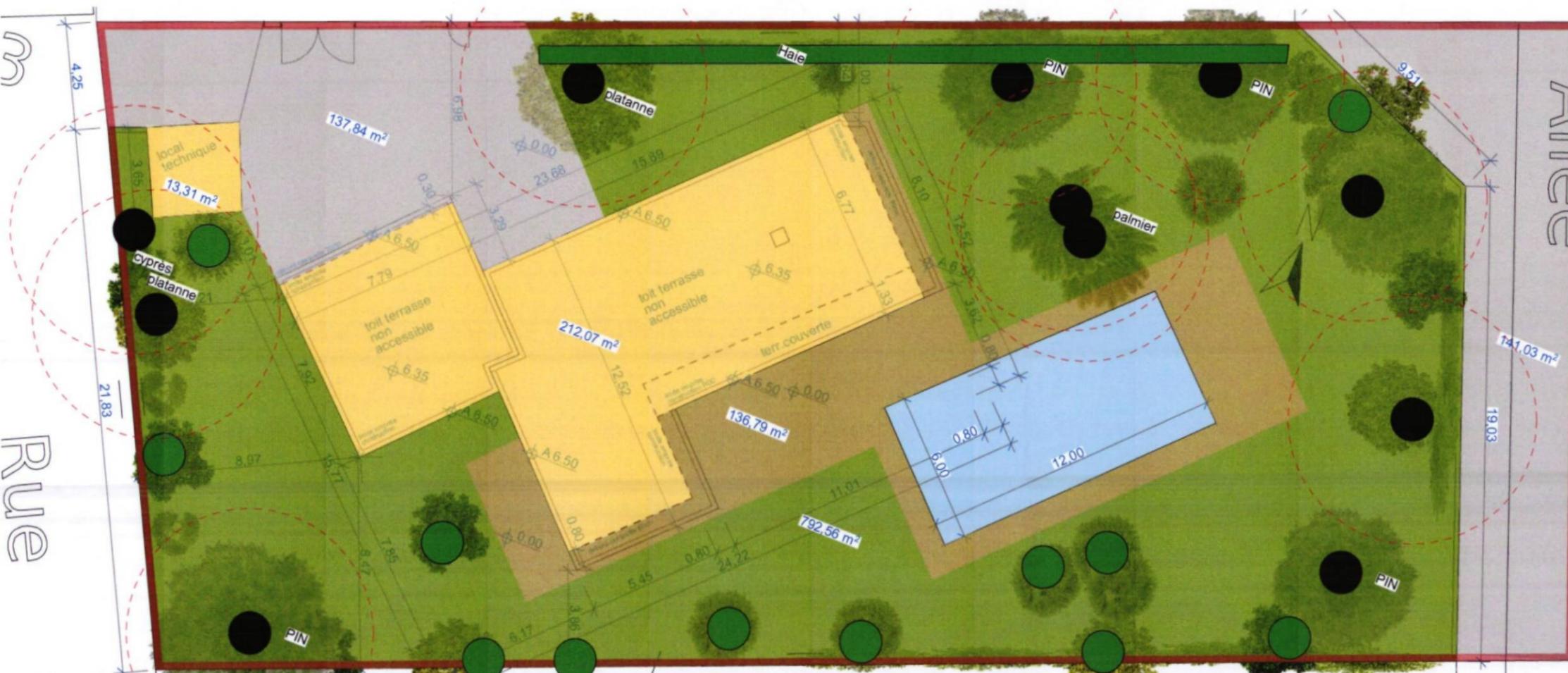


Etat existant



Etat projeté

Document pouvant être modifié pour des raisons administratives ou techniques. Les surfaces et cotations sont données à titre indicatif

	04/02/2022	Form.
	plan d'emprises	
	Restructuration et extension de Villa 189 Rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	
		A3
		Ech. 1:200



DEMANDE DE PIÈCES MANQUANTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE INITIAL

Dossier : PC 013055 21 01412P0 Déposé le : 31/12/2021 <u>Adresse des travaux</u> : 0189 RUE DU COMMANDANT ROLLAND 13008 MARSEILLE <u>Nature des travaux</u> : RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE	<u>Demandeur</u> :  1 1 0 0 0 2 5 6 2 8 1 0 DUPEYRE KONCEPT ARCHITECTURE 45 RUE PARADIS - 13001 MARSEILLE FRANCE
- ZONES DU REGLEMENT - Secteur(s) : UP2b Destination - surface de plancher créée : Habitation - 46.6 m ²	
<u>Affaire suivie par</u> : SAVINO Melanie - Division A - 04 91 55 47 72 - mesavino@marseille.fr DIRECTION DE L'URBANISME - 40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX 20	

Le 24/01/2022

Objet : DOSSIER INCOMPLET.

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 31/12/2021 une demande de PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE INITIAL, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Je vous informe que des pièces manquent dans le dossier que vous avez déposé.

Pour permettre l'instruction, il est nécessaire que vous fassiez parvenir à la mairie les pièces ou indications suivantes :

Formulaire cerfa :

- Remplir correctement le cadre 4.4 page 3/12 relatif au tableau des surfaces : La transformation du garage en habitation engendre de la création de surface de plancher et non un changement de destination.

PI02 - Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme].

- Coter la distance entre la surélévation projetée et le tronc des arbres de haute tige ;

- Préciser la cote NGF de la hauteur totale de la construction.

Ces pièces seront déposées contre récépissé, ou adressées par courrier avec accusé de réception.

Le délai d'instruction de **2 MOIS** qui vous a été notifié commencera à courir à partir de la date de réception en mairie de la totalité des informations et pièces manquantes.

Vous disposez de **3 mois** à compter de la date de réception de cette lettre pour faire parvenir à la mairie l'intégralité des pièces et informations manquantes. Dans le cas contraire, vous serez réputé avoir renoncé à votre projet, et votre demande fera l'objet d'une **décision tacite de rejet / d'opposition** (article R. 423-39 du code de l'urbanisme).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Le responsable de la Division,

